

Betreff: TR: Fwd: Problèmes avec la carte d'identité prolongée de 5 ans
Datum: 2016-10-17T15:39:12+0200
Von: "RIQUIER Sylvain
An: "Dr. Schoeppner Martine"

Chère Madame Schoeppner

Vous avez bien voulu attirer l'attention du Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire sur les difficultés rencontrées par nos compatriotes dans leurs démarches administratives depuis la prorogation de la validité des cartes nationales d'identité.

Les autorités allemandes, informée au moment de l'entrée en vigueur de la mesure, n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage. Mais je note qu'aucun incident survenu à l'entrée en Allemagne à des ressortissants Français en possession d'une carte nationale d'identité concernée n'a été signalé au ministère des affaires étrangères et du développement international.

Toutefois, compte tenu des difficultés administratives rencontrées par nos compatriotes et de la récente non-reconnaissance formelle par les autorités norvégiennes et belges des CNIS concernées, nous avons donné la semaine dernière pour instruction aux postes diplomatiques des consulaires dans les pays qui acceptent la carte nationale d'identité comme titre de voyage (dont l'Allemagne fait partie comme vous savez) **d'accepter le renouvellement des titres dont la validité faciale est périmée. Nos compatriotes en possession d'une telle CNIS peuvent donc en solliciter le renouvellement,** soit auprès du poste consulaire, soit auprès du consul honoraire.

Cordialement

Sylvain Riquier
Sous-directeur de l'administration des Français
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire
Ministère des Affaires étrangères et du développement international